

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 24 Mars 2022 à 18h30 à la salle communale de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 17 Mars 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE et Marie-Ange SOUQUIERES. Messieurs Yannick LAFON, Roland MAFFRE et André MAYADE.

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 24 Février 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Taux d'imposition des taxes directes locales 2022 :

Pour rappel, suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la perte de cette ressource a été compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le coefficient opérateur, calculée par la Direction Générale des Finances Publiques, est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

M. le Maire propose de voter les nouveaux taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 45.00% **Taxe foncière sur le non bâti** : 99.24%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2022 à 45 % pour la TFB, et à 99.24% pour la TFNB.

III : Vote des budgets primitifs 2022:

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal de la commune pour l'année 2022, et propose son adoption conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	560 209,52€	560 209,52€
Investissement	1 996 478,25€	1 996 478,25€

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe eau et assainissement pour l'année 2022 et propose son adoption conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Exploitation	92 941,76€	92 941,76€
Investissement	263 086,48€	263 086,48€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les budgets proposés pour l'exercice 2022 d'une part pour la commune, d'autre part pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement.

IV : Subventions aux associations :

➤ Conformément au règlement d'attribution des subventions voté en décembre 2020, il est proposé d'inscrire au budget les subventions de fonctionnement suivantes :

Nom association	Montant proposé
Amicale de Trémouille	100,00 €
Comité des fêtes	50,00 €
Coopérative scolaire	2 200,00 €
Ecole pédagogique St Bonnet	50,00 €
APE	50,00 €
Club des Onze Moulins	50,00 €
Ladinhac Patrimoine	50,00 €
ACCA	50,00 €
Don du Sang	50,00 €
Parents d'élèves collège	50,00 €
JA du canton de Montsalvy	50,00 €
JA - Fête de la Terre	700,00 €
Secours Populaire Français	100,00 €
Protection Civile du Cantal	50,00 €
Provision	400,00 €
Présence verte	100,00 €
Associations en création	50,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	4 150,00 €

➤ Une subvention exceptionnelle de 700 € est proposée en faveur de l'association cantonale des Jeunes Agriculteurs, en vue de l'organisation de la Fête de la Terre les 3 et 4 septembre 2022 à Aubespeyre (Junhac).

➤ Une provision pour création d'association ou subventions exceptionnelles est également budgétée. Le montant total de ces subventions (4150.00 €) est à prévoir au compte 6574 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'attribution des subventions comme précisé ci-dessus.

V. QUESTIONS DIVERSES :

➤ Remboursement de fournitures :

Guillaume BOUROUMEAU sort de la salle.

M. le Maire propose au Conseil le remboursement d'un montant de 31 € TTC à Sandrine DUGAS pour l'achat de fournitures pour les TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement pour un montant de 31 € TTC à Sandrine DUGAS.

Guillaume BOUROUMEAU réintègre la salle.

➤ Facture de Lacroix City :

M. le Maire expose au Conseil une facture de l'entreprise Lacroix city pour un montant de 2343.63€ HT, concernant l'achat de panneaux signalétiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la facture de l'entreprise Lacroix city, pour un montant de 2343.63€ HT.

➤ Facture de la SARL MAFFRE BOUYGE :

M. le Maire expose au Conseil une facture de la SARL Maffre Bouyge pour un montant de 599.54€ HT, concernant la modification de l'alimentation AEP de la mairie et logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la facture de la SARL Maffre Bouyge pour un montant de 599.54€ HT.

➤ Tour de garde pour l'élection présidentielle :

Le Conseil Municipal valide les tours de garde présentés.

Devant l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20H00.

AGENDA :

Dimanche 27 mars 2022 : réunion du Conseil Municipal à 10H00

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.